

# PERSPECTIVE

UNE PUBLICATION DE L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO

## MESSAGE DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION



Lise Betteridge, MTS, TSI

### DANS CE NUMÉRO

MESSAGE DE LA  
REGISTRATEURE ET CHEF  
DE LA DIRECTION

1

LA RÉSILIENCE ET LE  
MIEUX-ÊTRE

4

RAPPEL IMPORTANT –  
RENOUVELLEMENT DE VOTRE  
ADHÉSION À L'ORDRE POUR 2020

7

NOUVELLE LISTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION 2019-2020

9

### BRAVER LE MONUMENTAL : LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET LA RÉCONCILIATION

Par une journée chaude du mois de juin dernier, alors que je déambulais dans le Musée d'art contemporain de Montréal et profitais de la fraîcheur des planchers de marbre et de ciment, j'ai été profondément touchée par une puissante exposition de l'artiste anishinaabe Rebecca Belmore intitulée *Braver le monumental*. Cette collection diversifiée de sculptures, d'installations, de photos et de vidéos, prêtée par le Musée des beaux-arts de l'Ontario, présentait la vision artistique de M<sup>me</sup> Belmore jusqu'à maintenant.

Une vidéo en particulier, *Vigil* (Paul Wong, 2010), m'a vivement ébranlée, littéralement et au sens figuré.

## DANS CE NUMÉRO

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 8 MAI 2019	15
POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2019	16
NOTES SUR LA PRATIQUE	17
LES 10 POINTS PRIORITAIRES À CONSIDÉRER POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION DANS VOTRE TRAVAIL	22
LE SAVIEZ-VOUS? LA LOI ÉTABLISSANT LA CRÉATION DE L'ORDRE	24
Q. ET R. : POURQUOI L'ORDRE PUBLIE-T-IL LES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES?	25
SOMMAIRES DE DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	27
TABLEAU D'AFFICHAGE	28

Il s'agit d'un spectacle artistique de M<sup>me</sup> Belmore commémorant la vie des femmes autochtones disparues et assassinées qui avaient vécu dans les rues de Vancouver. On y voit Rebecca Belmore pieds nus, portant une robe longue écarlate et nettoyant le pavé avec une brosse dans l'infâme quartier Downtown Eastside.

Face à cette évocation tourmentée des traumatismes, je me suis mise à penser à un récent symposium auquel j'ai participé à Vancouver dans le cadre de la conférence internationale du Council on Licensure, Enforcement & Regulation (CLEAR). Cet événement se déroulait sous le thème de « La sensibilisation culturelle : prendre en compte les populations autochtones et minoritaires dans la réglementation des professions ». Les responsables de la réglementation ont été mis au défi de répondre à une question succincte ayant des implications monumentales : comment la réconciliation s'applique-t-elle à la réglementation des professions?

La réglementation a une raison d'être fondamentale : protéger l'intérêt public. L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a certes pour mandat de protéger le public. Cependant, à mesure que les attentes sociétales changent, les organismes de réglementation interprètent leur mandat en termes plus généraux. Le symposium CLEAR a donné aux organismes de réglementation du monde entier l'occasion de discuter du sens de la réconciliation dans le contexte de la réglementation et de voir comment aller au-delà de leur engagement à être sensibles pour évoluer vers l'humilité et la sécurité culturelles. Cette évolution peut se manifester, par exemple, par une analyse et une reconnaissance des déséquilibres de pouvoir et par une réflexion sur les idéaux de l'autodétermination et de la décolonisation.

La progression de la connaissance et de la sensibilité vers l'analyse et l'action étaient au cœur même du discours-programme de la Journée de l'assemblée annuelle et de la formation (JAAF) 2019 de l'Ordre, intitulé « Pourquoi, en matière de réconciliation, l'action compte. » Le conférencier principal, Jeffrey

Ansloos, a exploré comment l'Ordre peut mettre en application les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Comme il l'a souligné, les appels à l'action de la Commission sont pertinents pour l'Ordre puisque, dans leur profession, les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social touchent à un très grand nombre des domaines visés par les appels à l'action, notamment le bien-être de l'enfance.

J'encourage tous les membres de l'Ordre à regarder le discours prononcé par M. Ansloos lors de la JAAF – vous trouverez une version révisée du discours en direct sur le [site Web de l'Ordre](#) et sur notre [chaîne YouTube](#) (en anglais). Jeffrey Ansloos a lancé son propre appel à l'action et encouragé vivement les membres de l'Ordre à lire le [sommaire](#) du rapport de la Commission de vérité et réconciliation, le [rapport final](#) de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et la [Déclaration](#) des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous nous préparons maintenant à entamer des discussions cet hiver sur les priorités stratégiques de l'Ordre pour 2020-2023. Il est inspirant de voir comment la réconciliation commence à éclairer la planification stratégique d'autres organismes de réglementation du Canada et comment le discours-programme de la JAAF a ouvert un dialogue et créé un désir d'avancer parmi les membres de notre propre Conseil. Je crois que les organismes de réglementation s'entendent pour dire qu'ils accusent un certain retard sur le reste du Canada sur la question de la réconciliation.

Par le passé, les organismes de réglementation ont eu du mal à intégrer la réconciliation dans le cadre de leur mandat et dans les lois régissant leurs activités. Certains d'entre eux ont probablement cru que la réconciliation dépassait la portée immédiate de leur mandat. Après les travaux de la Commission de vérité et réconciliation, il est toutefois clair que le moment est venu d'examiner nos pratiques réglementaires.

Cela dit, il incombe à chacun de nous, dans la communauté réglementaire, d'éviter d'imposer nos propres cadres et de commencer plutôt à écouter véritablement les expériences, les idées et les besoins des peuples et des communautés autochtones. La Commission de vérité et réconciliation a été créée pour promouvoir la vérité, la guérison et la réconciliation et, comme elle l'a souligné, la réconciliation est un processus continu, aussi bien individuel que collectif.

Nous, les travailleurs sociaux et techniciens en travail social, savons que les rapports officiels sont importants pour nous aider à comprendre et analyser les questions professionnelles. La pratique de l'humilité culturelle nous apprend aussi que la connexion humaine issue de l'écoute et de l'observation peut nous éclairer et renforcer notre implication.

Rebecca Belmore a affirmé qu'il nous faut résoudre la violence perpétuellement faite aux peuples autochtones. Son art a pour but de provoquer une réaction, de nous émouvoir et de créer des espaces dans lesquels toucher le public. L'exposition m'a certainement aidée à réfléchir à la réglementation et la réconciliation et à vouloir braver le monumental dans mes fonctions de registrateur et de chef de la direction de l'Ordre.

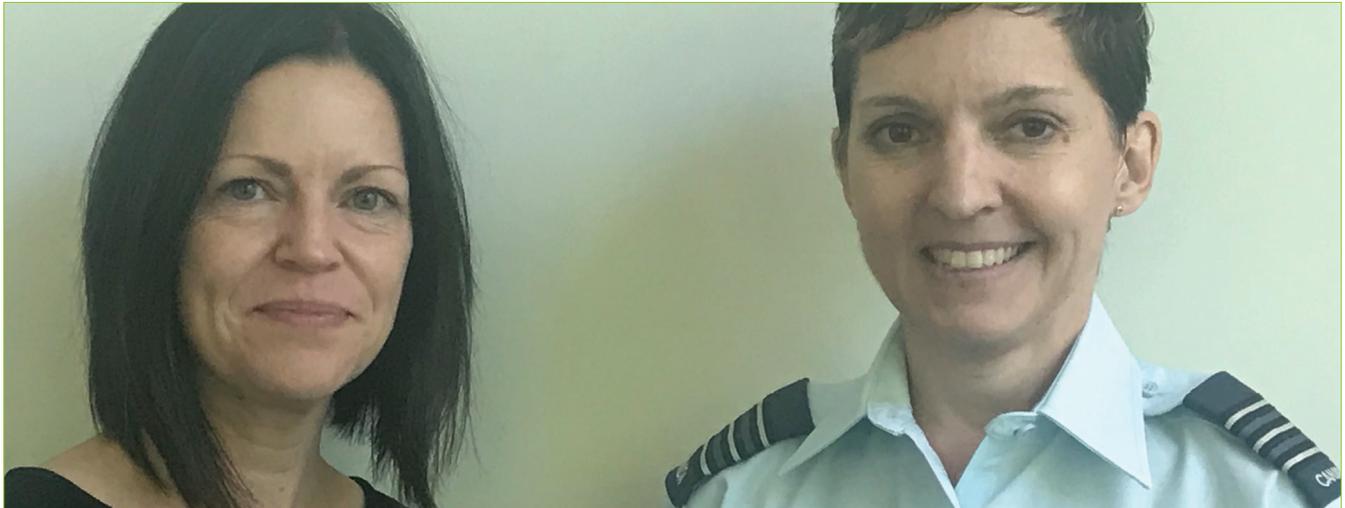


**Lise Betteridge**, MTS, TSI  
Registrateur et chef de la direction

---

# LA RÉSILIENCE ET LE MIEUX-ÊTRE

Q. ET R. AVEC LCOL SUZANNE BAILEY ET MARIE-LUCIE BÉDARD DES FORCES ARMÉES CANADIENNES



Marie-Lucie Bédard, MTS, TSI et LCol Suzanne Bailey, MTS, TSI

---

Le travail social et les techniques de travail social peuvent être des professions très valorisantes pour les personnes qui ont de l'empathie, qui veulent aider les autres et qui veulent faire un apport positif à la société. Ce sont aussi deux professions qui peuvent être extrêmement exigeantes et dans lesquelles les praticiens éprouvent souvent les effets de l'épuisement professionnel et de l'usure de compassion.

Lcol Suzanne Bailey, MTS, TSI, et Marie-Lucie Bédard, MTS, TSI, du groupe Services de santé des Forces armées canadiennes (FAC), sont des pionnières sur les questions de la résilience et du mieux-être. Ces deux membres de l'Ordre ont créé un atelier de formation sur la résilience à l'intention des professionnels de la santé dans les Forces canadiennes. Cette formation prévoit également des stratégies pour composer avec les facteurs de stress fréquents.

Au grand plaisir de l'Ordre, Suzanne et Marie-Lucie prononceront chacune un discours lors du prochain forum éducatif à Ottawa le 14 novembre. Nous avons récemment interviewé Suzanne et Marie-Lucie pour

en savoir davantage sur leur atelier et leur demander comment elles perçoivent l'importance de la résilience et du mieux-être dans l'exercice du travail social et des techniques de travail social.

**Q. : Nous sommes très heureux que vous prononciez toutes deux un discours lors du prochain forum éducatif de l'Ordre à Ottawa. Pouvez-vous nous dire ce dont vous allez parler dans votre discours?**

*Suzanne :* Nous espérons mettre en lumière les exigences uniques des professions fondées sur la relation d'aide et offrir aux participants l'occasion de réfléchir aux moyens de renforcer notre résilience et de tirer parti des ressources que nous avons à notre disposition. Certaines des qualités qui font de nous de bons praticiens et de bons aidants peuvent aussi nous exposer au risque d'être accablés par notre travail. Il est donc important de prendre conscience de ces tendances pour pouvoir maintenir notre endurance mentale tout au long de notre carrière.

**Q. : Qu'est-ce qui vous a amenée à faire carrière comme travailleuse sociale dans les Forces armées canadiennes (FAC)?**

*Suzanne* : J'étais déjà agente de police militaire dans les FAC lorsque mon superviseur a remarqué que j'avais tendance à intervenir en faveur des autres et à aider les personnes qui n'avaient pas de système de soutien solide. Il m'a demandé si j'avais déjà pensé à devenir agent de travail social, mais je ne savais même pas qu'il y avait des travailleurs sociaux dans l'armée. Il m'a donné le nom du travailleur social en chef de l'époque. Je l'ai rencontré pour obtenir plus d'information sur la profession d'officier de service social et sur ce qu'il fallait faire pour effectuer un changement de carrière. Ensuite, j'ai obtenu les prérequis nécessaires pour m'inscrire à un programme de maîtrise en travail social (MTS). Environ deux ans plus tard, j'ai été acceptée à un programme de MTS et les FAC ont parrainé mon retour aux études.

**Q. : Qu'est-ce que la formation sur la résilience et pourquoi cette formation est-elle importante pour les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social?**

*Suzanne* : Pour moi, la formation sur la résilience nous apprend à reconnaître comment le stress et les exigences de la vie nous affectent et quoi faire pour que ces exigences n'épuisent pas nos réserves d'énergie. Parfois, cela signifie s'arrêter ou faire une activité différente qui nous donne de l'énergie; à d'autres moments, cela signifie demander un soutien social ou une aide professionnelle. Je pense que les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social, comme tant d'autres fournisseurs de services de santé, ont souvent tendance à mettre les autres en premier et à minimiser leurs propres besoins. Même si nous avons besoin de prendre du recul et de souffler un peu, nous poussons parfois à aller au-delà de nos limites parce que nous savons que d'autres personnes dépendent de nous. Je sais que j'ai tendance à agir de la sorte et je dois continuellement me rappeler que si je ne ralentis pas et si je ne m'arrête pas, viendra un temps où je ne serai pas capable de bien fonctionner.

*Marie-Lucie* : Petit à petit, le stress chronique s'est enraciné dans nos milieux de travail, au point que maintenant, il fait tellement partie de nos vies que nous ne le reconnaissons même plus. Si on le laisse s'emparer de nous et qu'on ne porte pas attention à ses effets, on risque de fonctionner en mode de survie. La formation sur la résilience permet aux travailleurs sociaux et aux techniciens en travail social d'identifier les exigences de leur milieu qui agissent sur leur bien-être mental, et les aide à reconnaître rapidement les indicateurs de stress chronique pour qu'ils puissent apporter des changements à leur environnement et utiliser les stratégies de résilience qui les conduiront vers une croissance à long terme.

**Q. : Suzanne, vous avez consacré une bonne partie de votre vie professionnelle à améliorer la résilience et le mieux-être chez les fournisseurs de services de santé. Comment votre travail a-t-il changé au fil des années?**

*Suzanne* : J'ai eu l'immense chance d'avoir bénéficié de la confiance des autres et d'avoir bâti une équipe incroyable pour faire ce travail. Au cours des années, nous avons pu adapter la formation pour mieux répondre aux besoins de chaque groupe avec qui nous travaillons et mieux atténuer les facteurs de stress uniques aux diverses professions et aux divers postes. En outre, on accepte et on reconnaît de plus en plus les exigences incroyables auxquelles sont soumis les fournisseurs de services de santé ainsi que les effets de ces exigences sur les individus et sur le système de santé. Il est encourageant de voir que de nombreux groupes travaillent ensemble pour examiner certains problèmes et trouver des solutions.

**Q. : Vous avez créé un atelier de formation sur la résilience. Pouvez-vous nous en parler?**

*Suzanne* : Le programme a été élaboré en collaboration avec le personnel de la santé militaire et civil du ministère de la Défense nationale afin de répondre aux besoins des travailleurs de la santé dans un milieu militaire. Bien que le programme s'appuie sur le modèle d'un continuum en santé mentale et sur les compétences du rendement Big 4+<sup>1</sup> communes à toutes les formations du programme

<sup>1</sup> Les compétences du rendement Big 4 + sont l'établissement d'objectifs, la visualisation, le discours intérieur, la respiration tactique, la focalisation et le contrôle de l'attention

RVPM<sup>2</sup> à l'échelle des FAC, il intègre également de la matière sur la personnalité de l'aidant, le stress chronique, la fatigue de compassion et certains des obstacles uniques auxquels fait face le personnel des services de santé.

À l'heure actuelle, le RVPM pour le programme des Services de santé est divisé en deux segments : une formation individuelle en ligne sur les fondements du RVPM, et une journée complète de formation en classe. Dans cette approche hybride, la formation en classe porte sur l'apprentissage par l'expérience et l'application directe des compétences en résilience.

**Q. : Que peuvent faire les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social pour reconnaître le stress et comment peuvent-ils mieux intégrer la résilience dans leur pratique?**

*Suzanne* : Tout d'abord, il faut savoir reconnaître les indicateurs physiologiques du stress et les effets qu'ils ont sur notre rendement au travail et dans notre vie personnelle. Ces indicateurs varient d'une personne à l'autre et peuvent changer avec le temps. La personne se sent peut-être fatiguée ou impatiente, ou a moins de concentration. Certains d'entre nous commencent peut-être à travailler de plus longues heures et à assumer une somme de travail déraisonnable. Quand on reconnaît ce qui se passe, on peut faire des changements dans notre milieu, par exemple quitter le travail à l'heure, refuser des responsabilités supplémentaires ou prévoir du temps pour de l'activité physique et des interactions sociales. On peut aussi libérer du temps pour des activités qui rechargent nos batteries comme du sport, des voyages, de la méditation ou de la lecture. Chacun est unique, alors chacun choisira des activités un peu différentes pour refaire le plein d'énergie.

**Q. : Votre atelier est conçu pour les fournisseurs de services de santé des Forces armées. Envisagez-vous de l'adapter aux fournisseurs qui ne font pas partie des Forces armées?**

*Suzanne* : Une grande partie du personnel des Services de santé des Forces armées canadiennes est formée de civils. Le programme a été créé

dans l'organisation militaire conjointement par des membres du personnel civil et du personnel militaire. En ce sens, je n'ai aucun doute que le programme soit facilement exportable en dehors des Forces canadiennes.

Nous travaillons déjà en collaboration avec l'Hôpital d'Ottawa, qui a adapté certaines parties du programme à son milieu, et avec les Médecins résidents du Canada, et certaines écoles de médecine ont mis en place des éléments de notre programme. Nous collaborons aussi avec Sécurité publique Canada et l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique pour rendre une partie de notre programme accessible aux intervenants de première ligne partout au Canada.

**Q. : Quelles ressources sont mises à la disposition des travailleurs sociaux, des techniciens en travail social et d'autres personnes qui veulent se documenter davantage sur la résilience et le mieux-être?**

*Marie-Lucie* : Il y a d'excellents livres et d'excellentes ressources en ligne pour les personnes intéressées à en apprendre davantage sur la résilience et le mieux-être. Social Work Scotland mentionne certaines ressources (en anglais) sur son site Web à <https://www.iriss.org.uk/resources/reports/resilience-resources>. Open University offre aussi un cours en ligne portant spécifiquement sur le soutien et le développement de la résilience dans le domaine du travail social : [www.open.edu/openlearn/health-sports-psychology/supporting-and-developing-resilience-social-work/content-section-0](http://www.open.edu/openlearn/health-sports-psychology/supporting-and-developing-resilience-social-work/content-section-0)

J'ai trouvé utile le livre de Louise Grant et Gail Kinman intitulé *Developing Resilience for Social Work Practice*. Beaucoup de livres de Brené Brown mettent aussi en relief certains aspects de la résilience et du mieux-être.

*Nous tenons à remercier LCol Suzanne Bailey et Marie-Lucie Bédard d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

<sup>2</sup> Programme En route vers la préparation mentale :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/guide/dgestsb/rvpm.html>

---

# RAPPEL IMPORTANT – RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION À L'ORDRE POUR 2020

Puisque vous êtes membre de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, vous devez payer votre cotisation annuelle au plus tard le 31 décembre. Il est important de tenir votre adhésion à jour. Vous manifestez ainsi votre engagement à exercer de manière professionnelle, éthique, qualifiée et responsable. Votre adhésion témoigne à la fois de l'importance des professions de travailleur social et de technicien en travail social dans leur ensemble, et de votre propre statut de praticien.

**La période de renouvellement de l'adhésion à l'Ordre commencera au début de novembre.  
La date limite de renouvellement de l'adhésion et de paiement de la cotisation pour 2020 est le 31 décembre 2019.**

Les membres peuvent renouveler leur adhésion et payer leur cotisation annuelle par le biais des Services aux membres [en ligne](#).

## COMMENT RENOUVELER VOTRE ADHÉSION EN LIGNE

Pour renouveler votre adhésion en ligne, suivez les étapes suivantes :

- Ouvrez une session à l'aide de votre ID d'utilisateur (votre numéro d'inscription à l'OTSTTSO) et de votre mot de passe.
- Allez à « Mon profil » pour confirmer que vos renseignements personnels sont exacts et à jour.
- Cliquez sur le lien « Renouvellements » tout en haut de l'écran à gauche et choisissez « Renouvellement 2020 » pour remplir le formulaire de renouvellement de l'inscription et effectuer le paiement de votre cotisation.

Pour en savoir plus sur le renouvellement de votre adhésion, veuillez-vous référer au [Guide pour le renouvellement en ligne sur le site Web de l'Ordre](#).

## REÇUS OFFICIELS POUR IMPÔT ET CARTES DE MEMBRE DISPONIBLES EN LIGNE

L'Ordre rappelle à ses membres qu'après avoir payé les frais de renouvellement annuel de leur inscription, ils pourront obtenir en ligne leur carte de membre et un reçu à des fins fiscales.

Pour accéder à votre reçu officiel et à votre carte de membre, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Connectez-vous aux services aux membres en ligne.
2. Cliquez sur l'onglet « Renouvellement » et sélectionnez « Historique ».

3. À partir de la rubrique Historique du menu de renouvellement de l'adhésion, cliquez sur « Carte de membre et reçu officiel » pour l'année d'adhésion sélectionnée. Un fichier PDF s'ouvrira que vous pourrez alors imprimer, sauvegarder ou envoyer par courriel.

## DROITS D'INSCRIPTION À L'ORDRE POUR 2020

Les droits d'inscription annuels pour 2020 sont les suivants :

Droits d'inscription annuels pour les membres de l'Ordre	<b>360 \$</b>
Droits d'inscription pour les nouveaux membres	<b>360 \$ + 100 \$ frais de dossier</b>
Droits d'inscription pour les nouveaux diplômés <i>* Si vous présentez une demande d'inscription au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre diplôme, vous êtes admissible à la remise sur vos droits d'inscription pour les deux années d'adhésion qui suivent</i>	<b>260 \$ + 100 \$ frais de dossier</b>
Droits d'inscription pour les membres inactifs	<b>180 \$</b>
Droits d'inscription pour les membres à la retraite	<b>50 \$</b>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits d'inscription à l'Ordre pour 2020, allez à [page des droits d'inscription de l'Ordre](#).

**N'oubliez pas :** Seuls les professionnels inscrits à l'Ordre sont autorisés à employer le titre de « travailleur social », « travailleur social inscrit », « technicien en travail social » ou « technicien en travail social inscrit. »

Les questions sur les droits d'inscription annuels peuvent être adressées par courriel à [renouvellement@otsttso.org](mailto:renouvellement@otsttso.org) ou aux personnes qui suivent en composant le 416 972-9882 ou le 1 877 828-9380 (sans frais) :

- Paul Cucci, chef des services aux membres, poste 202
- Anne Vézina, administratrice (bilingue), Services aux membres, poste 211

---

# NOUVELLE LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

---

## **Kenta Asakura – Travailleur social élu**

Kenta Asakura est professeur adjoint à l'École de travail social de l'Université Carleton. Kenta poursuit un programme de recherche robuste sur la formation et la pratique en travail social clinique. Avant de se joindre au milieu universitaire, Kenta a passé près de 15 ans à pratiquer le travail social clinique dans divers établissements situés dans trois territoires de compétence (New York, Washington et Ontario). Sa pratique portait notamment sur la santé mentale des enfants, les services à la famille, le traitement en établissement, les services d'établissement et la pratique privée. Il continue de travailler dans le domaine du travail social à titre de consultant clinique pour les praticiens des organismes locaux. Kenta est titulaire d'une maîtrise en travail social de l'École de travail social du Smith College et d'un doctorat de la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto.

## **Amanda Bettencourt – Technicienne en travail social élue**

Amanda Bettencourt est une technicienne en travail social récemment diplômée du Mohawk College, maman d'une charmante petite fille et étudiante à temps plein (niveau avancé) en maîtrise de travail social à l'Université Ryerson. Elle travaille à temps partiel comme préposée au droit de visite familial à la YWCA de Hamilton. Auparavant, Amanda a fait du tutorat par les pairs lorsqu'elle fréquentait le Collège Mohawk, puis comme dernier emploi, elle a remplacé quelqu'un en congé maladie à la clinique communautaire juridique de Hamilton. Amanda a saisi l'occasion de devenir membre du Conseil de l'OTSTTSO, car elle désire promouvoir les bienfaits de l'adhésion à l'Ordre auprès de ses collègues techniciennes et techniciens en travail social et elle espère encourager en matière de politiques des changements qui seront observés non seulement sur le terrain, mais aussi par le public.

## **Charlene Crews – Technicienne en travail social élue**

Charlene Crews, clinicienne en santé mentale, travaille depuis plus de 28 ans auprès de populations marginalisées et itinérantes. Elle met à contribution toute une diversité d'expérience et de compétences transférables qu'elle a acquises dans son travail de service direct et d'élaboration de programmes dans les secteurs de la toxicomanie et de la santé mentale des enfants et des adultes, des services de santé communautaires et en milieu hospitalier, de la défense des intérêts des patients, des services correctionnels, de l'itinérance et du logement social. Elle a travaillé pendant 10 ans pour le programme CATCH de l'Hôpital St. Michael et remplit actuellement les fonctions d'arbitre à Toronto Community Housing. Elle continue également d'être conseillère en matière de droits au Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et instructrice de cours sur la gestion des cas. Charlene demeure active au sein du conseil d'administration de multiples organismes communautaires d'intervention dans les domaines de la santé mentale et de l'itinérance. Elle est vivement intéressée par le droit de la santé, le respect de la vie privée et l'éthique. En plus d'être titulaire d'un certificat en intervention avancée décerné par Osgoode Hall et de certificats en thérapie familiale, en thérapie comportementale dialectique et en gestion interpersonnelle des médicaments et des services de santé, elle étudie actuellement pour obtenir un baccalauréat en administration de la santé à l'Université Ryerson.

### **Angèle Desormeau – Technicienne en travail social élue**

Angèle Desormeau a été élue au Conseil de l'OTSTTSO pour la première fois en 2016. Elle a obtenu un BA en psychologie de l'Université d'Ottawa en 1985 et un diplôme en études sur la toxicomanie de l'Université McMaster en 1993. De 1986 à 1990, elle a travaillé dans le domaine de la protection de l'enfance et auprès de jeunes. Depuis 1990, elle a la chance de travailler aux côtés d'une formidable équipe à Services aux familles de Cochrane-Nord, où elle occupe un poste de direction depuis 2006. Angèle est un membre actif au sein de nombreux groupes de travail et comités communautaires/régionaux et de district, qui comprennent, sans s'y limiter : le Groupe des systèmes de toxicomanie et de santé mentale du district de Cochrane, la Mobilisation communautaire de Timmins et le groupe d'experts sur la santé mentale et la toxicomanie du RLSS du Nord-Est. Cette année, Angèle a eu l'occasion de renouer avec sa passion de l'enseignement aux adultes en travaillant au Collège Northern (Campus de Timmins) à temps partiel.

### **Karen Fromm – Membre du public**

Karen Fromm est propriétaire et administratrice de Barrhaven and Area Safety Instructional Courses (BASICS), où elle enseigne le cours My Safe Life, élaboré par l'organisme SOS 4 Kids, et les cours de garde d'enfants et Seuls à la maison, élaborés par le Conseil canadien de la sécurité. Elle est également employée à la St Patrick Elementary School par le Ottawa Catholic School Board en tant qu'enseignante suppléante, tutrice et organisatrice du programme PALS. Auparavant, Karen travaillait comme coordonnatrice des services à l'enfance, à la jeunesse, à la famille et à la communauté à la YM/YWCA de Nepean et Kanata. Elle a offert des programmes de modification du comportement pour les jeunes en difficulté et des services de counselling, et a animé des séminaires et des groupes de discussion sur des questions se rapportant aux enfants. Elle est diplômée du programme de relations humaines du Collège Niagara à Welland et diplômée avec spécialisation du programme de

formation des travailleurs auprès des enfants et des jeunes du Collège Algonquin, où elle a reçu le prix du corps professoral dans le cadre du programme de formation des travailleurs auprès des enfants et des jeunes pour son excellence en matière de stages scolaires et sur le terrain et son leadership.

### **Judy Gardner – Technicienne en travail social élue**

Judy Gardner est titulaire d'un baccalauréat ès arts et a obtenu un diplôme avec distinction en techniques de travail social en 2013. Sa formation scolaire variée comprend des études en administration, en criminologie, en éducation de la petite enfance et en condition féminine. Elle est actuellement professeure de collège spécialisée en services communautaires et en toxicomanie. Judy compte plus de 10 ans d'expérience professionnelle de première ligne dans le soutien aux adultes ayant des déficiences développementales et est passionnée par la défense des droits des personnes marginalisées. Judy a été élue au Conseil en mai 2014.

### **Sanjay Govindaraj – Travailleur social élu**

Sanjay Govindaraj a obtenu une maîtrise en travail social (MTS) au TISS (1994) et une maîtrise en études environnementales appliquées à l'Université de Waterloo (2004). Depuis 25 ans, Sanjay dirige des projets liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au logement, à la prostitution enfantine et à la prévention du VIH/sida. Travaillant actuellement comme associé en planification sociale pour la région de Waterloo, il est responsable des dossiers sur la diversité, l'inclusion, la conformité en matière d'accessibilité et les affaires autochtones. Il offre aussi du counseling à temps partiel à Aligned Health (Waterloo) et à Frontline Forward (Kitchener). L'Université Wilfrid Laurier lui a décerné le titre de professeur agrégé de stages (à temps partiel) pour les années qu'il a consacrées à la supervision d'étudiants préparant une MTS. Sanjay a siégé à de nombreux conseils d'administration d'organismes à but non lucratif et assure un rôle de mentor auprès de nouveaux immigrants/réfugiés. Sanjay a été élu au Conseil en 2018.

### **Shelley Hale – Technicienne en travail social élue**

Shelley est technicienne en service social inscrite et travailleuse sociale inscrite, comptant plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la santé mentale. Elle possède un diplôme en techniques de travail social (programme intensif) du Collège Algonquin et est membre de l'Ordre depuis la création de celui-ci. Membre du conseil de l'Ordre pendant les 10 premières années, elle a été réélue au conseil en 2016. Elle est actuellement directrice des services d'aide aux patients de la Clinique pour traumatismes liés au stress opérationnel du Centre de santé mentale Royal Ottawa. Les expériences de travail clinique que Shelley a acquises auparavant étaient toutes axées sur les soins communautaires, et sa carrière administrative à l'Hôpital Royal l'a conduite à se munir d'un certificat en gestion de programmes de l'Université de Colombie-Britannique. Aujourd'hui, elle poursuit des études de maîtrise en leadership à l'Université Royal Roads.

### **Frances Keogh – Travailleuse sociale élue**

Forte de plus de 16 années d'expérience au service de programmes d'aide aux employés, Frances présente aujourd'hui à titre occasionnel des ateliers destinés aux organismes PAE, par le biais de Services à la famille Thames Valley, à London. Née en Irlande, elle a fait ses études universitaires à Dublin ainsi qu'à Édimbourg (Écosse). Elle s'est forgé une expérience clinique dans les secteurs de l'aide sociale à l'enfance, des services de santé mentale pour les malades hospitalisés ou les patients externes, les services à la famille, et dans le milieu de l'approche et du développement communautaires. Elle a travaillé auprès d'organismes sans but lucratif, d'hôpitaux, de services de santé et bien-être, et d'organismes communautaires. Elle a acquis sa formation et son expérience du travail social clinique dans cinq pays et, au cours des 25 dernières années, a exercé dans deux provinces canadiennes. Frances a été élue au Conseil en 2016.

### **Faiza Khalid-Khan – Membre du public**

Faiza Khalid-Khan occupe actuellement le poste de directrice de la santé mentale et de la toxicomanie au William Osler Health System et a été directrice de la qualité, du rétablissement et de l'expérience des

patients au Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores. Dans le cadre de son engagement communautaire, elle a été membre du comité de la qualité et de la sécurité à l'Hôpital Scarborough et Rouge. Elle a plus de 17 ans d'expérience dans divers rôles cliniques et de leadership en milieu hospitalier. Travailleuse sociale inscrite, Faiza est titulaire d'un baccalauréat en travail social de l'Université York et d'une maîtrise en travail social de l'Université de Toronto.

### **Lisa Kostakis – Membre du public**

Lisa Kostakis est la directrice générale d'Albion Neighbourhood Services, où elle met ses facultés de leadership et sa détermination au service de l'organisme, de sa mission et de sa vision, et de ses clients. Lisa détient un diplôme en psychologie obtenu à l'Université York, ainsi qu'un diplôme en travail social décroché à l'Université Ryerson. Elle exerce depuis plus de 30 ans dans le secteur du travail social. Elle a commencé sa carrière à Regent Park auprès d'enfants et de jeunes à risque âgés de 6 à 24 ans et de leurs familles. Lisa s'est par ailleurs vu remettre la Médaille du jubilé de diamant de la Reine en 2012.

### **Toula Kourgiantakis – Travailleuse sociale élue**

Toula Kourgiantakis est professeure adjointe, volet enseignement, à la faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto. Elle dispense des cours sur la pratique du travail social dans le secteur de la santé mentale, et son travail de recherche porte sur l'éducation en travail social et les pratiques axées sur la famille dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale. Ses activités de recherche et d'enseignement s'appuient sur plus de 25 ans d'exercice clinique dans différents milieux. Toula est thérapeute conjugale et familiale inscrite et boursière clinique de l'American Association for Marriage and Family Therapy. Elle continue de travailler avec des familles en cabinet privé et offre également des services de consultation et de supervision à des professionnels et à des organismes.

### **Mukesh Kowlessar – Technicien en travail social élu**

Mukesh Kowlessar a été membre du Conseil de l'OTSTTSO dès sa création, et ce, jusqu'en 2013. Au cours de cette période, il a été membre du Bureau et président de l'Ordre pendant quatre ans. Mukesh a récemment pris sa retraite en tant que chef de programme pour la ville de London. Il compte plus de 30 années d'expérience en direction dans les services sociaux aux niveaux municipal et provincial. Mukesh a été arbitre de la Commission de la location immobilière et est présentement consultant en planification stratégique. Avant de prendre sa retraite, Mukesh travaillait au sein du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) sur le projet de modernisation des solutions de services sociaux, dirigeant la gestion du changement dans les bureaux du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Il est titulaire de certificats en médiation (mode alternatif de résolution de conflits) et en direction de l'Université Western; d'un certificat en gestion de crise et en gestion du stress à la suite d'un incident critique, ainsi que d'un diplôme en techniques de travail social du Collège Fanshawe.

### **Andy Kusi-Appiah – Membre du public**

Andy Kusi-Appiah de Kanata est démographe de formation, et un professeur auxiliaire au Département de géographie et d'études de l'environnement de l'Université Carleton. Entre 2004 et 2006, Andy a agi à titre de conseiller principal de Bob Chiarelli, maire d'Ottawa à l'époque, sur les questions de diversité. En tant que conseiller principal du maire d'Ottawa, Andy a dirigé de nombreuses équipes multidisciplinaires afin de résoudre des questions complexes liées à la diversité en temps voulu et avec délicatesse. Il a également dirigé des recherches multidisciplinaires afin de repérer des occasions d'initiatives stratégiques et des options en matière de politique stratégique, notamment le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la Ville sous l'optique de la diversité. Au cours des années, Andy a offert ses services bénévolement à de nombreuses organisations axées sur des questions socioculturelles, éducatives et d'intégration touchant les citoyennes et citoyens d'Ottawa. Par exemple, il a contribué au Comité consultatif sur l'équité et

la diversité, au Groupe de travail sur les sans-abri, au Groupe de travail axé sur les jeunes Somaliens, au Comité de secours aux victimes du tsunami et au Conseil d'administration de la prévention du crime de la Ville d'Ottawa, et à Interconfessions Ottawa. Andy rédige fréquemment des articles sur des questions liées à la diversité pour la revue en ligne Black Ottawa Scene. En 2007, Andy a reçu le prix pour services communautaires exceptionnels de Black History Ottawa. Andy a également reçu le prix remis à un Canadien d'origine ghanéenne pour réalisations exceptionnelles en services communautaires en 2010.

### **Richard (Rick) Lamb – Membre du public**

Rick Lamb travaille en semi-retraite comme directeur d'école pour le Thames Valley District School Board, son employeur depuis 30 ans, pour lequel il a préalablement assumé des fonctions d'administration et d'enseignement variées. Il travaille actuellement comme conseiller pédagogique pour la Société d'aide à l'enfance de London et Middlesex, et siège au conseil d'administration du Club garçons et filles de London. Avant de faire carrière dans le milieu de l'éducation, il était employé par les services à l'enfance Madame Vanier Children's Services de London en tant que travailleur social auprès des enfants et des jeunes, offrant des services de soutien et de counseling à ces derniers et à leurs familles dans le cadre des programmes scolaires de jour comme de pensionnat. Ancien de l'Université Western Ontario, Rick y a obtenu un baccalauréat en études administratives et commerciales (politiques et administration publiques), de même qu'un baccalauréat en éducation au Collège Althouse. Il est également diplômé du programme de travail social auprès des enfants et des jeunes du Collège Fanshawe.

### **Gerald Mak – Membre du public**

Gerald Mak est actuellement directeur principal, Gestion du risque global, à la Banque Scotia. Très engagé dans la collectivité, Gerald a passé plus de 15 ans à faire du bénévolat au sein de divers conseils, comités directeurs et comités consultatifs communautaires, notamment auprès de l'Ambulance Saint-Jean, de la Ville de Toronto, du Toronto District School Board, de la Digital Media Zone, des Grands Frères Grandes Sœurs, du Réseau universitaire de

santé et du Service de police de Toronto. Gerald se passionne vivement pour les causes sociales et le bien-être des autres. Son travail communautaire lui a valu plusieurs prix, incluant la Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle, la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles et le Prix pour le bénévolat du Canada. Gerald est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de la Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et d'une maîtrise en communications (MBA pour cadres) de l'Université McMaster.

### **Sue-Ellen Merritt – Technicienne en travail social élue**

Sue-Ellen Merritt est titulaire d'un diplôme spécialisé du programme de techniques de travail social du Collège Niagara, qu'elle a obtenu avec distinction en 1996. Elle a été membre du Conseil consultatif des techniciens en travail social du Collège Niagara pendant 15 ans, et a été présidente du sous-comité de la législation du Conseil. Actuellement retraitée, Sue-Ellen a été employée pendant 20 ans auprès du Système de santé de Niagara, Santé mentale et toxicomanies, où elle fournissait des services de soutien direct aux clients et a occupé les postes de coordonnatrice du programme de renoncement au tabac et du programme de lutte contre la dépendance au jeu. Sue-Ellen a également été pendant 15 ans gestionnaire d'une petite entreprise privée de gaz naturel, et a été représentante élue du canton de West Lincoln de 2003 à 2014. Avant 2003, elle a été présidente du comité d'ajustement du canton pendant 10 ans. Sue-Ellen a été membre du Conseil de l'OTSTTSO de 2000 à 2010, et pendant toute cette période elle a été membre élu au sein du Bureau où elle a exercé la fonction de vice-présidente de 2001 à 2010.

### **Donald Panton – Travailleur social élu**

Donald Panton, TSI, est titulaire d'un baccalauréat combiné en gérontologie et en études religieuses et d'un baccalauréat en travail social de l'Université McMaster. Il a obtenu des certificats en soins palliatifs, en services d'aumônerie en situation de catastrophe et en soutien spirituel et a récemment terminé sa formation d'instructeur sur le terrain à l'Université McMaster. Donald travaille à Hamilton

Health Sciences depuis 1994, plus récemment en médecine et en travail social. Avant d'occuper ce poste, Donald a travaillé comme aide-soignant au Brantford Life Care et il a agi comme conférencier (sur la mode, les vêtements et le textile) à temps partiel à l'Université des Indes Occidentales, en Jamaïque. Donald intervient présentement comme ancien d'église bénévole, enseignant à l'école du dimanche pour adultes et trésorier à l'Église Adventiste du Septième Jour (SDA) de Hamilton East, et comme aumônier en préparation aux catastrophes pour la conférence de l'Ontario de l'église SDA. Donald a également assumé diverses fonctions, entre autres, au conseil de l'unité du service d'oncologie et au conseil scolaire de la Grandview Adventist Academy.

### **Vinita Puri – Travailleuse sociale élue**

Vinita Puri est travailleuse sociale professionnelle, thérapeute clinique et médiatrice familiale depuis 2009. Elle possède un baccalauréat ès arts spécialisé en sociologie de l'Université York, une maîtrise en travail social de l'Université Wilfrid Laurier et une maîtrise en criminologie (spécialisation en recherche en neurocriminologie) de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni). Elle a également obtenu des certificats en règlement extrajudiciaire des différends, en médiation familiale, en thérapie orientée vers les solutions, en thérapie cognitive et comportementale, en premiers soins en santé mentale et en gestion du stress dans l'intervention en cas de crise. À l'heure actuelle, Vinita est la directrice des services cliniques de la division de psychothérapie de l'Intelligent Health Group (IHG). L'IHG est un organisme de santé et de mieux-être constitué en société à l'échelle nationale, dont le siège social est situé à Brampton, en Ontario. En 2017, Vinita a été élue membre du Conseil de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO).

### **Lisa Seburn – Travailleuse sociale élue**

Lisa Seburn a été élue pour la première fois au Conseil de l'OTSTTSO en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat avec spécialisation en travail social de l'Université Western Ontario ainsi que d'une maîtrise en travail social de l'Université Lakehead. Elle est employée comme travailleuse

sociale et chef d'équipe au sein du Groupe de soins St Joseph (SJCG) à Thunder Bay, où elle travaille auprès d'adultes dans le cadre d'un programme communautaire de santé mentale.

### **Déirdre Smith – Membre du public**

Déirdre Smith est chef des Normes d'exercice de la profession et d'éducation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario où elle a dirigé l'élaboration en commun des Normes de déontologie de la profession enseignante et des Normes d'exercice de la profession enseignante. Déirdre a également coordonné l'élaboration stratégique de plus de 350 lignes directrices et programmes menant à des qualifications additionnelles (QA) pour la formation des enseignants et en leadership. Elle a donné des

présentations sur de nombreux sujets à l'échelle nationale et internationale, notamment sur le leadership dans l'éducation, la pratique conforme à la déontologie, les normes déontologiques et les normes de pratique. Elle a aussi publié des ouvrages dans le domaine des cas, de la formation des enseignants, du leadership, de l'éducation inclusive et de la déontologie. Son expérience à titre de facilitatrice professionnelle, directrice d'école, conseillère pédagogique, administratrice des services de l'enfance en difficulté, formatrice d'enseignants, conseillère auprès des jeunes et titulaire de classe guide son travail dans l'élaboration de politiques, la formation des enseignants, la formation en leadership, l'apprentissage professionnel et le développement organisationnel.

---

# POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 8 MAI 2019

---

- Le Conseil a participé à une séance d'information offerte par Michael Salvatori, chef de la direction et registraire de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre), portant sur l'examen de la gouvernance de l'Ordre et les modifications législatives récentes.
- Shelley Hale, TTSl, présidente, présente son rapport au Conseil.
- Lise Betteridge, MTS, TSl, registrateur et chef de la direction, et Laura Sheehan, registrateur adjointe, présentent leur rapport au Conseil, incluant des mises à jour sur les sujets suivants :
  - o l'adhésion et l'inscription;
  - o les activités de l'Ordre;
  - o les communications numériques;
  - o la campagne de sensibilisation du public;
  - o les publications récentes, notamment *Perspective et le Communiqué Employeurs*;
  - o le soutien à la pratique professionnelle et les ressources connexes;
  - o les élections du Conseil dans les circonscriptions n<sup>os</sup> 1, 2 et 5;
  - o les plaintes et la discipline; et
  - o les relations avec les médias et le gouvernement.
- Le Conseil reçoit le bilan en date de mars 2019.
- Le Conseil reçoit l'état des résultats en date de mars 2019.
- Le Conseil passe en revue les états financiers audités de 2018, approuvés par le Bureau.
- Les comités statutaires suivants déposent leurs rapports : le Bureau, les comités des plaintes, de la discipline, d'aptitude professionnelle et d'appel des inscriptions.
- Le Conseil adopte les décisions réglementaires suivantes :
  - o l'approbation de la proposition [augmentation de 30 \\$ des droits](#) et d'adhésion généraux en 2020, avec des hausses correspondantes dans les autres catégories, et la communication de cette information dans les points saillants de la réunion du Conseil.
  - o le renvoi de la question de la délégation de l'administration de naloxone au comité des normes d'exercice.
- Les comités non statutaires suivants déposent leurs rapports : normes d'exercice, élections, candidatures, finances, gouvernance, sociétés professionnelles et titres et désignations.
- Le Conseil adopte les décisions de gouvernance suivantes :
  - o l'approbation des révisions proposées par le comité des finances à la politique de placement à long terme de l'Ordre qui portent sur les placements éthiques.
- Les membres du Conseil Vinita Puri, TSl, et Lisa Seburn, TSl, présentent leurs rapports sur le perfectionnement professionnel concernant la formation des membres des conseils d'administration offerte par l'Association of Social Work Boards (ASWB).

---

# POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2019

---

## 5 SEPTEMBRE 2019

- Le Conseil a élu les membres suivants du Conseil comme membres du Bureau :
  - o Shelley Hale, TTSI – présidente
  - o Lisa Seburn, TSI – vice-présidente
  - o Déirdre Smith, membre du public – vice-présidente
  - o Toula Kourgiantakis, TSI – membre du Bureau
  - o Mukesh Kowlessar, TTSI – membre du Bureau
  - o Rick Lamb, membre du public – membre du Bureau
- Le Conseil passe en revue et approuve le règlement administratif 117, modifiant le règlement administratif 103 concernant les droits.
- Le Conseil passe en revue et approuve le règlement administratif 118, modifiant le règlement administratif 118 concernant les sociétés professionnelles.
- Le Conseil suit une séance d'orientation et de formation auprès de Crowe Soberman LLP sur les rapports financiers et les responsabilités du Conseil à cet égard.

## 6 SEPTEMBRE 2019

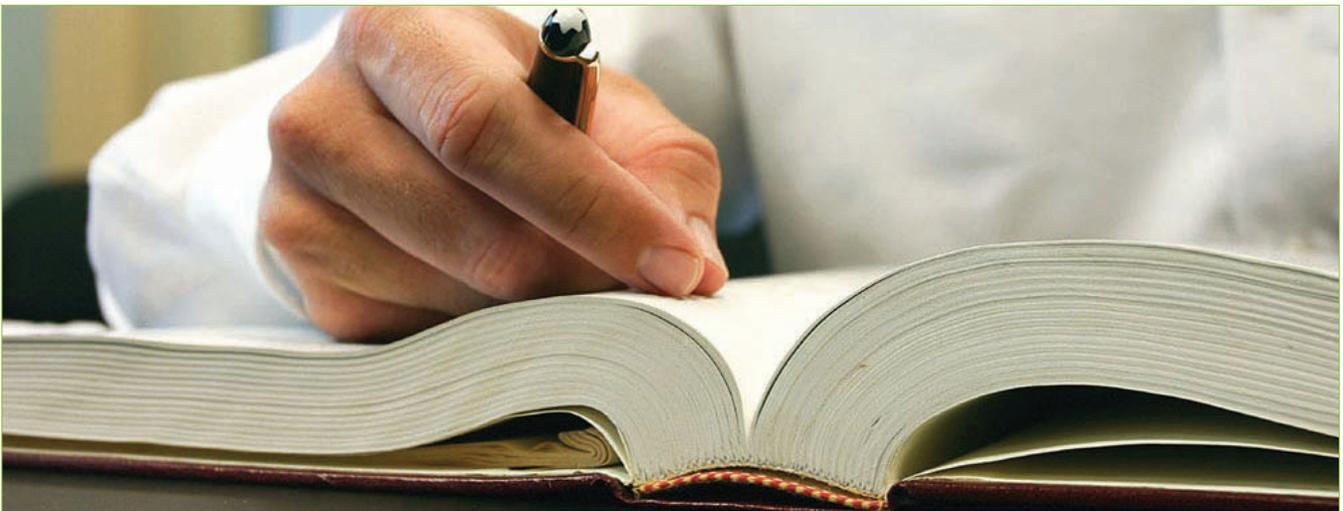
- Le Conseil a participé à une séance de formation offerte par Lara Kinkartz de WeirFoulds LLP sur l'Enquête publique sur les foyers de soins de longue durée.
- Le Conseil approuve les recommandations du comité des candidatures au sujet de la composition et de la présidence des comités statutaires et non statutaires.

- Lise Betteridge, TSI, registrateur et chef de la direction, et Laura Sheenan, registrateur adjointe, présentent leur rapport au Conseil. Le rapport fournit des mises à jour sur les statistiques en matière d'inscriptions et d'effectifs; les initiatives de communication en cours de l'Ordre, y compris la campagne de sensibilisation du public et l'initiative de sensibilisation des employeurs; le site Web, les médias sociaux et les paramètres du Tableau en ligne; la sensibilisation des intervenants par l'entremise du Service de la pratique professionnelle; les décisions en matière de plaintes et de discipline et la protection des titres; les lois et les relations gouvernementales; une vérification de la sécurité des locaux de l'Ordre; une mise à jour sur le processus de remplacement du système téléphonique actuel de l'Ordre; et la participation continue de l'Ordre au sein du milieu de la réglementation.
- Le Conseil passe en revue le bilan en date de juin 2019.
- Le Conseil passe en revue l'état des résultats en date de juin 2019.
- Le Conseil passe en revue et approuve en principe le budget et le plan de travail/stratégique pour 2020.
- Le Conseil passe en revue le rapport de la Journée de la formation et de l'assemblée annuelle 2019.
- Les comités statutaires suivants déposent un rapport : Bureau; plaintes; discipline; appel des inscriptions; et aptitude professionnelle.

- Les comités non statutaires suivants déposent un rapport : normes d'exercice; élections; candidatures; finances; gouvernance; sociétés professionnelles; et titres et désignations.
- Le Conseil approuve un cadre de gestion des risques et un énoncé d'orientation à la suite d'un aperçu fourni par John Risk de WeirFoulds LLP.
- Jim Dunsdon présente un rapport d'évaluation du Conseil au Conseil.
- Le Conseil reçoit les dates de réunion du Conseil et du Bureau pour 2019-2020.

## NOTES SUR LA PRATIQUE

ETHICS (ÉTHIQUE) → A : OUTIL DE PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE



**CHRISTINA VAN SICKLE, MTS, TSI,  
DIRECTRICE, PRATIQUE  
PROFESSIONNELLE**

*La rubrique Notes sur la pratique se veut être un outil éducatif pour aider les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en travail social, les employeurs et les membres du public de l'Ontario à mieux comprendre les questions fréquentes que traitent le Service de la pratique professionnelle et le comité des plaintes de l'Ordre, et qui pourraient toucher la pratique quotidienne des membres. Les Notes offrent une orientation générale uniquement, et les membres qui ont des questions particulières sur la pratique doivent consulter l'Ordre, puisque les normes pertinentes et le plan d'action approprié varient suivant la situation donnée.*

Le Service de la pratique professionnelle répond tous les jours à des questions que lui adressent des membres au sujet de situations qu'ils rencontrent dans leur travail. Les membres consultent souvent l'Ordre quand ils se trouvent confrontés à des scénarios de pratique difficiles ou à des dilemmes éthiques. Scénarios difficiles, dilemmes éthiques... ces deux expressions sont parfois utilisées de manière interchangeable, il y a pourtant une différence. Un scénario de pratique difficile peut susciter des sentiments inconfortables chez le praticien, mais dans ce cas il y a un plan d'action et un seul que le membre doit adopter. Par exemple, si dans son travail, une travailleuse sociale a des motifs raisonnables de croire qu'un autre membre commet une inconduite sexuelle à l'égard d'un client, elle a l'obligation de signaler la situation à l'Ordre.

Un dilemme éthique, par contre, représente une situation où le membre peut choisir différents plans d'action; la solution n'est donc pas évidente. Dans un tel cas, une travailleuse sociale ou un technicien en travail social tente de déterminer le meilleur plan d'action à adopter ou réfléchit sur ce qu'il ou elle « devrait » faire. Ces situations peuvent mettre le membre mal à l'aise et peuvent heurter ses croyances et valeurs personnelles.

Lors de consultations auprès du Service de la pratique professionnelle, le personnel dit et redit toujours que les membres « doivent appliquer leur jugement professionnel ». C'est là une tâche qui peut paraître déroutante, et même nébuleuse pour des membres, en particulier quand ceux-ci font face à une situation où l'issue n'est pas claire. L'Ordre a déjà créé à cet égard des [Notes sur la pratique](#) pour expliquer comment mettre en pratique son jugement professionnel. Il est crucial, en présence d'un dilemme éthique, d'exercer son jugement professionnel et de suivre un processus de décision logiquement solide.

En vue de mieux aider les membres à appliquer leur jugement professionnel, l'Ordre a développé [ETHICS \(ÉTHIQUE\)→A : Outil de prise de décision éthique](#). Une recherche rapide dans Internet fournit de nombreux cadres et outils de prise de décision éthique. Toutefois, l'Ordre tenait à créer un outil propre au contexte ontarien du travail social et des techniques de travail social, qui s'appuie aussi sur le Code de déontologie et les Normes d'exercice.

Suite à une revue d'ouvrages universitaires, le Service de la pratique professionnelle a repéré un modèle de prise de décision mis au point par une professeure de travail social, que nombre de praticiens, d'enseignants et d'étudiants pourraient utiliser. L'« ETHIC Model of Decision-Making »<sup>1</sup> d'Elaine Congress, de l'Université Fordham (New York), fait du code de déontologie une pièce maîtresse du

processus de décision éthique. Par la suite, des professeures de travail social de l'Université Viterbo (Wisconsin)<sup>2</sup> – Connie Fossen, Jennifer Anderson-Meger et Debra Daehn-Zellmer – ont adapté cette approche, désignant le modèle sous le nom ETHICS→A.

Les professeures de l'Université Viterbo ont enseigné leur modèle de prise de décision éthique à des centaines de travailleurs sociaux, et ont aussi formé le personnel de notre Service de la pratique professionnelle. C'est ainsi que le modèle ETHICS (ÉTHIQUE)→A a pris forme, adapté au contexte du travail social propre à l'Ontario. Une vidéo montrant différents moyens d'utiliser l'outil ETHICS (ÉTHIQUE)→A est disponible sur le site Web de l'Ordre.

L'utilisation de cet outil n'est pas obligatoire. Il vise à aider les membres à s'orienter à travers des dilemmes éthiques en leur offrant des étapes et un processus à suivre. Une situation est donnée en exemple ci-dessous pour montrer comment on peut utiliser l'outil. Les précisions données ici varieront selon le membre et le contexte particulier de la situation. Dans leur pratique, les membres peuvent aussi utiliser le formulaire ETHICS (ÉTHIQUE)→A prévu pour documenter leur processus de décision.

## EXEMPLE

*En raison de problèmes qu'il rencontre à la maison, un jeune homme demande des services d'aide auprès d'une travailleuse sociale affectée à l'école qu'il fréquente. Nouvellement arrivé au Canada, l'élève se débat avec son identité de genre, qui va à l'encontre des croyances exprimées de sa famille. Face à la honte, à la peur et au rejet qu'il ressent, le jeune homme commence à s'isoler socialement, à manquer souvent l'école, et prend des substances pour engourdir ses sentiments. Craignant des représailles, le jeune veut s'assurer que la travailleuse sociale traitera sa lutte personnelle en toute confidentialité et qu'elle n'en communiquera rien aux parents.*

<sup>1</sup> Elaine P. Congress, « What Social Workers Should Know About Ethics: Understanding and Resolving Ethical Dilemmas ». *Advances in Social Work*, no. 1 (2000): 1-25. doi:10.18060/124.

<sup>2</sup> Connie Fossen, Jennifer Anderson-Meger & Debra Daehn-Zellmer, « Infusing a New Ethical Decision-Making Model Throughout a BSW Curriculum », *Journal of Social Work Values and Ethics*, 11(1). (2014) 66-81. [www.JSWVE.org](http://www.JSWVE.org).

La travailleuse sociale ne sait pas trop par où commencer. Elle se tourne vers l'outil d'aide ETHICS (ÉTHIQUE) → A et se met à réfléchir sur le processus de prise de décision.

**Tirer parti des Normes d'exercice, des lois et des politiques qui s'appliquent à la situation**

**Hypothèses :** Émettre des hypothèses sur les décisions et solutions possibles

**Identifier les conséquences de chaque action**

**Consulter d'autres intervenants au sujet des options possibles**

**Sélectionner une action et obtenir du soutien**

**Agent :** Se faire l'agent du changement, au besoin

## EXAMINER

1. Examinez les faits. Recueillez toute l'information ou les preuves qui existent. Y a-t-il des désaccords sur les faits?
  - Le client est un jeune et un nouvel immigrant
  - L'enjeu : l'identité du genre
  - Usage de substances
  - Isolement social
  - Absentéisme à l'école
2. Examinez s'il y a en fait dilemme éthique
  - Il y a des normes d'exercice, des politiques et des lois qui s'appliquent à la situation
  - Tentez de déterminer ce qui « devrait » être fait
  - Valeurs et croyances peuvent être en conflit
  - Il peut s'agir d'un dilemme éthique
3. Examinez les valeurs en lien avec la situation. Quelles sont les valeurs du client, de la société, de l'organisme pour lequel vous travaillez? Quelles sont vos valeurs personnelles et professionnelles?
  - Valeurs du client
  - Valeurs de la famille

- Valeurs de la société
- Valeurs du conseil scolaire
- Vos valeurs personnelles<sup>3</sup>

## TIRER PARTI DU CODE DE DÉONTOLOGIE

1. En quoi le Code de déontologie et les Normes d'exercice s'appliquent à cette situation?
  - Principe I : Relations avec les clients – Interprétations :
    - 1.1 / 1.1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 1.5 / 1.6 / 1.7
  - Principe II : Compétence et intégrité – Interprétation :
    - 2.1.3
  - Principe III : Responsabilité envers les clients – Interprétations :
    - 3.1 / 3.4 / 3.5 / 3.6 / 3.11
  - Principe V : Confidentialité – Interprétations :
    - 5.1 / 5.4
2. Quelles lois s'appliquent à votre milieu de travail? Des lois s'appliquent-elles aussi à cette situation?
  - *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*
  - *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*
  - *Loi sur l'éducation, LRO 1990*
  - Obtenez un avis juridique de manière à déterminer s'il existe d'autres lois pertinentes qui pourraient s'appliquer à ce scénario
3. Y a-t-il des politiques ou des pratiques propres à votre milieu de travail qui s'appliquent à cette situation?
  - Un élève doit avoir le consentement des parents pour obtenir des services auprès d'un professionnel du travail social opérant en milieu scolaire
  - Les responsabilités et obligations des conseillers en assiduité scolaire sont énoncées dans des lois
  - Le mandat du conseil scolaire est de travailler en collaboration avec les parents

<sup>3</sup> Face à un dilemme éthique, le travailleur social ou la technicienne en travail social doit examiner ses propres valeurs. Ne pas tenir compte de ses valeurs personnelles peut compromettre la relation clinique ou le processus de prise de décision, et peut être aussi problématique qu'imposer ses valeurs à un client.

## HYPOTHÈSES – ENVISAGER, À TITRE D'HYPOTHÈSES, LES OPTIONS POSSIBLES

Ne portez pas de jugement sur les options et ne cherchez pas les meilleures options.

- Tenir / Ne pas tenir l'information confidentielle
- Ne pas travailler avec le client : le réacheminer vers des ressources communautaires
- Travailler avec le client en impliquant les parents
- Travailler avec le client sans impliquer les parents, et établir par contrat les limites de la confidentialité
- Établir par contrat les questions ou problèmes dans lesquels les parents interviendront / n'interviendront pas.

## IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES

Réfléchissez aux risques et aux avantages inhérents à chaque option.

- Risque de ne pas respecter la politique du conseil scolaire
- Risque que court le client si vous ne lui fournissez pas de services
- Le client pourrait ne pas avoir accès à des services s'il est réacheminé vers des ressources communautaires
- Le droit à la confidentialité du client pourrait être compromis si on le voit recevoir des services communautaires

## CONSULTER D'AUTRES INTERVENANTS

Vous pouvez consulter des collègues, un superviseur, une directrice, un éthicien, un responsable de la protection de la vie privée; obtenir un avis juridique; ou contacter le Service de la pratique professionnelle.

- S'adresser à une autorité en matière de pratique professionnelle; à un fournisseur d'assurance responsabilité civile; ou encore à l'Ordre
- Consulter en tout anonymat des ressources

communautaires

- Consulter différents organismes de la collectivité, par exemple, des membres de la communauté culturelle de l'étudiant ou de la communauté LGBTQ+.

## SÉLECTIONNER UNE ACTION ET OBTENIR DU SOUTIEN

Il est important de tout documenter pour bien montrer le processus de prise de décision que vous avez suivi.

- Établir un contrat qui énonce en toute transparence la nature, l'étendue et les limites des services qui sont à la disposition du client, et les limites de la confidentialité offerte<sup>4</sup>
- Identifier l'organisme, le groupe qui sera à même de soutenir le client selon ses besoins
- Voir si vous-même aurez besoin de soutien. Si oui, à qui vous adresser?
- Reconnaître qu'au cours du processus, la famille pourrait avoir besoin de soutien. Chercher auprès de qui celle-ci pourrait obtenir du soutien.

## AGENT – SE FAIRE L'AGENT DU CHANGEMENT

Pour faire avancer une cause, il faut user de son jugement professionnel. Cela peut consister à documenter les préoccupations et à en discuter avec une superviseuse.

- Proposer à la direction du conseil scolaire de réviser la politique du conseil, si nécessaire
- Recueillir des preuves et présenter à la direction une option visant à autoriser des services d'aiguillage d'urgence auprès de travailleurs sociaux ou de techniciens en travail social sans le consentement ou la collaboration des parents.

Le Principe II : *Compétence et intégrité* des Normes d'exercice prévoit que « s'il existe un conflit entre les normes d'exercice de l'Ordre et celles du milieu

<sup>4</sup> Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTSTTSO), *Code de déontologie et manuel des normes d'exercice, Deuxième édition, 2008*; Principe III : Responsabilité envers les clients, Interprétation 3.1.

de travail d'un membre de l'Ordre, celui-ci se doit de se conformer aux [Normes d'exercice] »<sup>5</sup>. Si un membre trouve qu'une situation se présente dans le milieu de travail où il juge qu'il existe un conflit, il doit bien peser le pour et le contre de ses options. La personne se doit de « [faire] appel à [son] jugement professionnel pour déterminer la manière dont [elle interviendra] dans la défense de causes. Ce mode d'intervention peut consister à documenter les préoccupations et à en discuter avec les personnes chargées de la supervision ou de la direction, ou d'autres personnes clés au sein de l'organisme »<sup>6</sup>.

## CONCLUSION

User de son jugement professionnel face à un dilemme éthique est une tâche complexe. Souvent, on ne sait pas trop par où commencer, ou comment discerner les nombreuses composantes d'un scénario. Il est donc impératif, dans les situations où il n'y a pas de réponse bien définie, de documenter le processus de prise de décision que l'on suit. L'outil **ETHICS (ÉTHIQUE) → A** peut être pour les membres une ressource précieuse – à la fois pour dénouer des dilemmes éthiques et pour documenter leur processus de prise de décision et démontrer comment ils ont choisi leur intervention finale.

---

<sup>5</sup> Ibid., Principe II : Compétence et intégrité, Interprétation 2.2.10.

<sup>6</sup> Ibid., Principe II : Compétence et intégrité, Note 10.

# LES 10 POINTS PRIORITAIRES À CONSIDÉRER POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION DANS VOTRE TRAVAIL



Utilisez-vous – ou envisagez-vous d'utiliser – une technologie de communication dans votre pratique du travail social ou des techniques de travail social?

Le Service de la pratique professionnelle reçoit souvent des questions de la part de membres de l'Ordre et du public à ce sujet. Les technologies de communication couvrent un vaste éventail de moyens, notamment les textos, les courriels, le vidéobavardage, les plateformes de médias sociaux, les sites Web et d'autres outils de communication en ligne.

**Voici 10 points à considérer en priorité pour l'utilisation de ces technologies dans votre pratique :**

1. Savez-vous utiliser avec compétence une technologie de communication? Avez-vous les connaissances, la capacité et la confiance requises pour l'utiliser de sorte à pouvoir fournir des services professionnels et éthiques?
2. Avez-vous consulté votre assureur en responsabilité civile professionnelle pour déterminer s'il couvre l'utilisation de technologies de communication dans le cadre de votre travail?
3. Avez-vous cherché à consulter d'autres intervenants, à vous faire superviser ou à vous former pour l'utilisation de votre technologie dans votre pratique?

4. Êtes-vous capable d'être pleinement présent auprès de vos clients quand vous traitez avec eux au moyen d'une technologie de communication? Des clients peuvent ne pas bien connaître certaines technologies et peuvent se sentir plus à l'aise dans une rencontre en personne.

5. Quelle forme de technologie de communication utilisez-vous ou utiliserez-vous? Savez-vous l'utiliser conformément aux [Normes d'exercice](#) et aux lois pertinentes, comme celle sur la protection de la vie privée?

6. Avez-vous préparé une politique qui énonce la nature et l'étendue des services offerts au moyen de votre technologie de communication et les limites concernant la fourniture des services.

7. Avez-vous communiqué à vos clients des limites claires en leur expliquant comment la technologie de communication sera utilisée au cours de votre pratique? Par exemple, vos clients :

- Savent-ils pourquoi la technologie de communication est utilisée pour leur fournir les services requis, et si vous l'utiliserez à des fins administratives et/ou cliniques?
- Savent-ils à quels moments vous vérifiez les messages reçus, et quand ou si les clients recevront ou non une réponse de votre part.
- Savent-ils que les messages reçus d'eux au moyen de la technologie de communication pourraient être versés au dossier du client?

8. Avez-vous prévu un plan de gestion des crises en cas d'urgence?

9. Avez-vous lu les Notes sur la pratique concernant les sujets suivants?

- [Les médias sociaux et la pratique – Protection de la vie privée et professionnalisme dans un monde virtuel](#)
- [Pratique professionnelle et éthique : Politiques et pratiques relatives à l'usage des technologies](#)

[de communication dans un environnement numérique](#)

- [Questions changeantes dans un milieu en évolution](#)

10. Envisagez-vous d'utiliser votre technologie de communication avec des clients d'autres provinces? Si oui, avez-vous examiné les considérations à prendre en compte à ce sujet, par exemple :

- Savez-vous si vous serez couvert ou non par votre assurance responsabilité civile professionnelle?
- Savez-vous si vous devez ou non consulter un avocat (service souvent offert par l'entremise de votre assurance responsabilité civile professionnelle)?
- Savez-vous si vous devez ou non contacter l'autorité de réglementation ou d'autorisation de la province ou du territoire où réside votre client?

Si vous avez des questions concernant cette question ou d'autres préoccupations liées à la pratique, contactez SVP le Service de la pratique professionnelle au 416 972-9882 ou au 1 877 828-9380, ou par courriel à [exercice@otsttso.org](mailto:exercice@otsttso.org).

## PRATIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE EN ONTARIO

Les travailleurs sociaux inscrits et en règle d'une autre administration canadienne (province ou territoire) qui souhaitent offrir exclusivement par voie électronique des services de travail social en Ontario peuvent faire une demande d'inscription auprès de l'OTSTTSO et payer des droits d'inscription réduits.

Pour pouvoir s'inscrire en vue d'offrir ses services par voie électronique en Ontario, le travailleur social d'une autre province doit détenir un certificat d'inscription, une autorisation ou un permis d'exercice délivré par une autorité canadienne de

réglementation du travail social, qui l'autorise à exercer la profession et/ou à utiliser un titre ou une désignation en lien avec la profession. La personne doit aussi remplir toutes les exigences énoncées sur la demande d'inscription préparée aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) – notamment l'exigence relative à l'évaluation du diplôme de travail social pour les travailleurs inscrits en Alberta et en Saskatchewan).

Pour en savoir plus sur le processus d'inscription pour l'exercice de la profession par voie électronique en Ontario – que vous soyez membre de l'Ordre ou candidat à l'inscription auprès de l'Ordre – consultez SVP nos pages [Pratique par voie électronique en Ontario](#) et [Certificats d'inscription](#).

## LE SAVIEZ-VOUS? LA LOI ÉTABLISSANT LA CRÉATION DE L'ORDRE

L'Ordre a été créé quand le gouvernement de l'Ontario a proclamé la [Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social](#) le 15 août 2000. Cette Loi stipule que l'Ordre est tenu avant tout de servir et de protéger l'intérêt public.

Pour s'acquitter de cette obligation, l'Ordre doit remplir les fonctions suivantes :

- Réglementer l'exercice de la profession de travailleur social et l'exercice de la profession de technicien en travail social et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Approuver les programmes de formation professionnelle offerts par les établissements d'enseignement aux fins des demandes d'adhésion à l'Ordre.
- Approuver les programmes de formation continue aux fins de l'éducation permanente des membres.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats d'inscription.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline, de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité.
- Promouvoir des normes élevées et des programmes d'assurance de la qualité en ce qui concerne le travail social et les techniques de travail social et communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

De plus, la Loi précise les autres fonctions de l'Ordre, notamment le rôle du Conseil de l'Ordre, le Tableau en ligne et l'emploi des titres protégés.

# Q. ET R. : POURQUOI L'ORDRE PUBLIE-T-IL LES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES?



L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social étant l'organisme de réglementation de ces deux professions, il publie les décisions du comité de discipline pour renseigner le public sur les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social qui ont commis une faute professionnelle ou qui sont incompetents<sup>1</sup>.

## LA PUBLICATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES PERMET À L'ORDRE :

- de montrer à ses membres et au public ce qui constitue – et ne constitue pas – une faute professionnelle;
- de faire comprendre à ses membres les Normes d'exercice et ce qui est attendu d'eux s'ils se retrouvent dans des circonstances semblables;

- de faire comprendre à ses membres et au public le processus disciplinaire de l'Ordre ainsi que les tendances et les enjeux qui se profilent dans ces deux professions.

L'Ordre n'est pas le seul à publier les décisions prises par son comité de discipline : tous les organismes de réglementation de l'Ontario sont tenus de le faire.

## DISSUASION PARTICULIÈRE ET GÉNÉRALE

La publication des décisions du comité de discipline protège le public puisqu'elle sert d'outil de dissuasion particulière et générale. Dissuasion particulière, parce qu'on s'attend à ce qu'elle décourage tout membre comparissant devant le comité de discipline d'accomplir à l'avenir des actes constituant une faute professionnelle ou indiquant

---

<sup>1</sup> Un membre de l'Ordre est incompetent si, dans l'exercice de ses fonctions, il fait preuve d'un manque de connaissances, de compétence ou de jugement ou encore d'indifférence pour le bien-être d'une ou de plusieurs personnes d'une nature ou d'un degré tels que le membre est manifestement inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles.

que le membre est incompetent<sup>2</sup>. Dissuasion générale, parce que la publication des décisions signale aux membres de l'Ordre ce qui constitue une faute professionnelle ou de l'incompétence et les sanctions auxquelles ils seront soumis s'ils commettent des actes constituant une faute professionnelle ou de l'incompétence, de façon à les décourager d'adopter une conduite semblable.

## LE PRINCIPE DE LA PUBLICITÉ DE LA JUSTICE

La publication des décisions du comité de discipline est conforme au principe général de l'ouverture et de la transparence de la procédure judiciaire, y compris les processus disciplinaires des organismes de réglementation, un concept souvent appelé le « principe de la publicité de la justice ». Ce principe repose sur l'idée selon laquelle il devrait exister un moyen de faire connaître les décisions des décisionnaires au public pour maintenir la confiance dans la procédure judiciaire, y compris les processus

disciplinaires des organismes de réglementation. La publication des décisions sert également à informer le public et les membres de l'Ordre sur les questions touchant les professions de travailleur social et de technicien en travail social.

## TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bien que la plupart des décisions du comité de discipline qui sont publiées incluent le nom du membre de l'Ordre reconnu coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, tout renseignement pouvant révéler l'identité de témoins<sup>3</sup> ou de clients, ou tout renseignement soumis à une interdiction de publication est supprimé au besoin ou modifié pour que les témoins ou les clients ne puissent pas être identifiés.

Pour obtenir plus d'information sur les processus de plainte et de discipline de l'Ordre, allez sur notre site Web, à la [section Plaintes et discipline](#).

---

<sup>2</sup> Voir la note 1 plus haut.

<sup>3</sup> Il convient de souligner que l'identité d'un témoin expert et ses compétences sont généralement indiquées dans les décisions du comité de discipline qui sont publiées.

# SOMMAIRES DE DÉCISIONS DISCIPLINAIRES



L'Ordre publie des résumés des décisions de son comité de discipline ou fournit des liens vers leur texte intégral, neutralisé, et parfois les deux. Les renseignements visés par une ordonnance de non-publication ou susceptibles de révéler l'identité de parties en cause ou de témoins, notamment les noms d'établissements, en sont soit omis, s'il y a lieu, ou y sont rendus anonymes. Depuis janvier 2019, les décisions sont également accessibles sur le site de [l'Institut canadien d'information juridique](#) (CanLII).

## En publiant un tel sommaire, l'Ordre cherche à :

- illustrer pour les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en travail social et les membres du public ce qui constitue et ce qui ne constitue pas une faute professionnelle;
- donner aux travailleuses et travailleurs sociaux et aux techniciennes et techniciens en travail social des directives au sujet des normes d'exercice et de la conduite professionnelle qu'impose l'Ordre et qui s'appliqueront à l'avenir, s'ils se trouvent eux-mêmes dans des circonstances similaires;

- mettre en application la décision du comité de discipline; et
- fournir aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux techniciennes et techniciens en travail social et aux membres du public une explication du processus de discipline de l'Ordre.

Les résumés des décisions du comité de discipline peuvent être consultés sur le [site Web de l'Ordre](#).

## JANET YORDY, #423946

Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a trouvé Janet Yordy coupable de faute professionnelle pour avoir enfreint les dispositions 2.2, 2.11, 2.21 et 2.36 du Règlement de l'Ontario 384/00 (Faute professionnelle) pris en vertu de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*, de même que les interprétations 1.2, 1.5, 2.1.4, 4.1.2, 4.4.1, 4.4.2 et 5.3 des principes I, II, IV et V du *Code de déontologie et manuel des normes d'exercice*.

Lisez le sommaire et les motifs de la décision du comité de discipline [sur le site Web](#) de l'Ordre.

# TABLEAU D’AFFICHAGE

## AVIS DE CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Si vous changez d’employeur ou déménagez, veuillez en informer l’Ordre par écrit dans les 30 jours qui suivent. L’Ordre est tenu de mettre à la disposition du public les adresses professionnelles à jour de ses membres. Les avis de changements d’adresse peuvent se faire sur le site de l’Ordre : [otsttso.org](http://otsttso.org), en envoyant un courriel à [info@otsttso.org](mailto:info@otsttso.org), ou en envoyant un message par télécopieur au 416 972-1512 ou par la poste à l’adresse du bureau de l’Ordre. En plus de nous donner votre nouvelle adresse, n’oubliez pas de donner votre ancienne adresse et votre numéro d’inscription à l’Ordre.

Si vous **changez de nom**, vous devez aviser l’Ordre par écrit à la fois de votre ancien nom et de votre nouveau nom et inclure, pour nos dossiers, une copie du certificat de changement de nom ou du certificat de mariage. Ces informations peuvent être envoyées par télécopieur au 416 972-1512 ou par la poste à l’adresse du bureau de l’Ordre.

Si vous désirez **mettre à jour votre niveau d’études**, vous devez demander à votre établissement d’enseignement supérieur d’envoyer directement à l’Ordre un relevé de notes officiel, sur lequel auront été apposés le sceau et/ou le tampon de l’établissement.

## PARTICIPATION AU TRAVAIL DE L’ORDRE

Si vous êtes intéressé(e) à participer à titre de bénévole à l’un des comités ou groupes de travail de l’Ordre, veuillez envoyer un courriel à Amy Vrachidis à [avrachidis@otsttso.org](mailto:avrachidis@otsttso.org) pour recevoir un formulaire de demande. L’Ordre accepte toutes les demandes; cependant, il est à noter que le nombre de postes assignés à des non-membres du Conseil est limité par les exigences relatives aux comités statutaires énoncées dans la *Loi sur le travail social et les techniques de travail social*, ainsi que dans les règlements administratifs et les politiques de l’Ordre.

## RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions du Conseil de l’Ordre sont publiques et se tiennent dans les bureaux de l’Ordre à Toronto. Les visiteurs assistent à titre d’observateurs uniquement. Les places à ces réunions sont limitées. Pour faire une réservation, veuillez envoyer votre demande à l’Ordre par télécopieur au 416 972-1512 ou par courriel adressé à Amy Vrachidis à [avrachidis@otsttso.org](mailto:avrachidis@otsttso.org). Veuillez consulter le site Web de l’Ordre pour connaître la date et l’heure des prochaines réunions.

## ÉNONCÉ DE MISSION

L’Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l’Ontario protège l’intérêt public en réglementant l’exercice des professions de travailleuse/travailleur social et de technicienne/technicien en travail social et en faisant la promotion d’une pratique éthique et professionnelle.

## ÉNONCÉ DE VISION

L’Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l’Ontario s’efforce d’atteindre l’excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir l’intérêt public, de réglementer ses membres, de rendre des comptes à la collectivité et d’être accessible à celle-ci.

Perspective est la publication officielle de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

## COMMENT NOUS JOINDRE

L'Ordre est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

250, rue Bloor Est  
Bureau 1000  
Toronto (Ontario)  
M4W 1E6

Téléphone : 416 972-9882  
N° sans frais : 1 877 828-9380  
Télécopieur : 416 972-1512  
Courriel : [info@otsttso.org](mailto:info@otsttso.org)  
[otsttso.org](http://otsttso.org)

## SUIVEZ-NOUS SUR :

Facebook : [@OCSWSSW](https://www.facebook.com/OCSWSSW)  
Twitter : [@OCSWSSW](https://twitter.com/OCSWSSW)  
YouTube : [OCSWSSW / l'OTSTTSSO](https://www.youtube.com/OCSWSSW)  
LinkedIn : [Ontario College of Social Workers and Social Service Workers](https://www.linkedin.com/company/Ontario-College-of-Social-Workers-and-Social-Service-Workers)

Rédacteur en chef  
**John Gilson**

Si vous désirez la présente publication dans un format différent, veuillez contacter l'Ordre au 1 877 828-9380 ou envoyer un courriel à : [communications@otsttso.org](mailto:communications@otsttso.org)

## PERSONNES DE L'ORDRE À QUI VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER

BUREAU DE LA REGISTRATEURE

**Lise Betteridge**

Registrature et chef de la direction  
Poste 225 ou courriel : [lbetteridge@otsttso.org](mailto:lbetteridge@otsttso.org)

**Laura Sheehan**

Registrature adjointe  
Poste 218 ou courriel : [lsheehan@otsttso.org](mailto:lsheehan@otsttso.org)

**Amy Vrachidis**

Adjointe de direction principale auprès de la registrature et chef de la direction  
Poste 224 ou courriel : [avrachidis@otsttso.org](mailto:avrachidis@otsttso.org)

**Pat Lieberman**

Chef, Ressources humaines et relations avec le Conseil  
Poste 207 ou courriel : [plieberman@otsttso.org](mailto:plieberman@otsttso.org)

S'adresser à Pat pour obtenir des informations sur le Conseil.

SERVICES AUX MEMBRES/  
ADMINISTRATION

**Paul Cucci**

Chef des services aux membres  
Poste 202 ou courriel : [pcucci@otsttso.org](mailto:pcucci@otsttso.org)

**Anne Vézina**

Administratrice, Services aux membres (bilingue)  
Poste 211 ou courriel : [avezina@otsttso.org](mailto:avezina@otsttso.org)

Pour obtenir des renseignements généraux, envoyer un courriel à : [info@otsttso.org](mailto:info@otsttso.org)

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

**Christina Van Sickle**

Directrice, Pratique professionnelle  
Poste 226 ou courriel : [cvansickle@otsttso.org](mailto:cvansickle@otsttso.org)

**Aleiya Yusaf**

Administratrice, Pratique professionnelle  
Poste 419 ou courriel : [ayusaf@otsttso.org](mailto:ayusaf@otsttso.org)

Adresser toutes questions relatives à la pratique professionnelle à [exercice@otsttso.org](mailto:exercice@otsttso.org)

COMMUNICATIONS

**Colin Ellis**

Chef des communications  
Poste 431 ou courriel : [cellis@otsttso.org](mailto:cellis@otsttso.org)

**John Gilson**

Agent des communications  
Poste 420 ou courriel : [jgilson@otsttso.org](mailto:jgilson@otsttso.org)

Contactez Colin ou John au sujet du site Web, du bulletin, du rapport annuel et autres publications.

INSCRIPTION

Pour tous renseignements généraux sur l'inscription, veuillez envoyer un courriel à [inscription@otsttso.org](mailto:inscription@otsttso.org)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme autre qu'en travail social ou en techniques de travail social et avez une question relative à l'inscription, veuillez envoyer un courriel à [equivalence@otsttso.org](mailto:equivalence@otsttso.org)

PLAINTES ET DISCIPLINE

Pour tous renseignements sur les plaintes, la discipline et les rapports obligatoires, veuillez envoyer un courriel à [enquetes@otsttso.org](mailto:enquetes@otsttso.org)

Si vous savez que quelqu'un, illégalement, emploie un titre protégé, se présente comme un travailleur social ou un technicien en travail social, ou encore se fait passer pour l'un ou l'autre, vous pouvez le signaler à l'Ordre, à l'adresse [protectiondestitres@otsttso.org](mailto:protectiondestitres@otsttso.org).





